

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 2834 - JEUDI 9 FÉVRIER 2017

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

Une inscription
budgétaire d'un milliard
de FCFA en 2017

Le ministre de l'Intérieur, de la décentralisation et du développement local a annoncé le 7 février qu'une prévision budgétaire d'un milliard de francs CFA est inscrite au budget de l'Etat de cette année en vue de financer

les partis politiques. Raymond Zéphirin Mboulou qui défendait le projet de loi portant conditions de création, d'existence et modalités de financement des partis politiques devant le Sénat a, par ailleurs, indiqué que jusque-là dix-neuf

partis politiques sur un total de cent-cinquante-trois que compte le pays bénéficiaient de l'appui financier de l'Etat. Ils étaient sélectionnés sur le critère de représentativité dans les instances électives du pays.

Page 3



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Vingt-deux enseignants chercheurs
honorés par le chef de l'Etat

Le grand chancelier des ordres nationaux, le colonel Norbert Okiokoutina a remis, hier à Brazzaville, au nom du président de la République, des symboles de distinction à vingt-deux enseignants chercheurs de l'Université Marien- Ngouabi, « pour service rendu à la nation ». Certains récipien-

naires ont été élevés, dans l'ordre du mérite congolais, à la dignité de grand officier, de commandeur, d'officier, alors que d'autres l'ont été au rang de chevalier.

« Nous vous assurons que les insignes que nous venons de recevoir prendront l'éclat d'un nou-

veau tablier que nous porterons avec une fierté débordante et nous renouvelons, ici et maintenant, notre ferme engagement à servir mieux et davantage notre pays », a déclaré, au nom des bénéficiaires, Scolastique Diazinga.

Page 3

CONGO-ANGOLA

Un accord pour dynamiser la coopération dans
le secteur de l'environnement

Les ministres en charge de l'Environnement de l'Angola, Maria de

Fatima Jardim et du Congo, Rosalie Matondo, ont signé, le week-end dernier, en Angola un accord de coopération visant à promouvoir la mise en place de politiques conjointes et efficaces susceptibles de booster ce secteur dans leurs pays respectifs. La coopération préconisée s'oriente vers trois axes, notamment les échanges d'expériences sur les

programmes relatifs aux questions forestières, fauniques et environnementales ; les échanges de visites des responsables et des experts ainsi que l'accueil réciproque des étudiants stagiaires pour la formation aux questions de la mer et de la connaissance des ressources forestières.

Page 5

FESPAM 2017

Le Congo veut compter
sur ses partenaires
étrangers

Le ministre de la Culture et des arts, Léonidas Carel Mottom Mamoni a présenté hier les enjeux de la prochaine édition du Festival panafricain

affaire du Congo mais de tous. Identifiez de véritables groupes traditionnels dans vos pays », a notamment lancé le ministre qui a invité



Une vue des ambassadeurs (DR)

de musique (Fespam) aux ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques accrédités au Congo. «Le Fespam n'est pas seulement une

les diplomates à informer leurs Etats sur le programme du festival prévu du 8 au 15 juillet prochain.

Page 16

AFRIQUE CENTRALE

La sortie de crise au cœur d'une réunion
des chefs d'Etat de la Cémac

Sur invitation de son président en exercice, Obiang Nguema Mbasogo, une session ordinaire de la conférence des chefs d'Etat de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) se tiendra le vendredi 17 février à Oyala, en République de Guinée Equatoriale.

Parmi les dossiers à l'ordre du jour figurent les mesures d'accélération de la sortie de crise en zone Cémac. A cet effet, une session ordinaire du Conseil des ministres de l'Union économique de l'Afrique centrale se tient du 7 au 15 février afin d'apprêter les dossiers à soumettre aux chefs d'Etat.

Page 5

ÉDITORIAL
Fonds Bleu

Page 2

ÉDITORIAL

Fonds Bleu

Alors qu'approche à grands pas la conférence d'Oyo qui marquera très probablement la naissance du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, il n'est pas inutile de rappeler ici le défi que devra relever cette institution. Car de la façon dont elle fonctionnera sitôt créée dépendra pour une large part l'émergence économique et sociale d'une des zones potentiellement les plus riches, les plus fécondes, les plus prometteuses de la planète.

Lancée par la Brazzaville Foundation dont le siège est à Londres et qui s'est fixée comme mission de contribuer efficacement à la prévention et à la gestion des crises en Afrique, l'idée de créer un fonds réunissant les douze pays qu'innervent l'immense fleuve Congo a été approuvée par la communauté internationale lors de la COP 22 à Marrakech. Confiée au président Denis Sassou N'Guesso, sa mise en œuvre a été entreprise sans délai par un petit groupe de personnalités que dirige le Premier ministre du Congo, Clément Mouamba, et qui vient tout juste d'achever la mise au point de l'accord qui sera proposé et sans doute adopté à Oyo dans très exactement un mois.

Disons-le sans l'ombre d'un doute, si les peuples africains qui s'unissent pour mener à bien ce projet s'entendent et coordonnent leurs efforts dans ce cadre le Bassin du Congo deviendra dans les dix années à venir l'une des régions les plus prospères du monde. Alimenté en énergie de façon constante grâce aux barrages qui seront construits sur le fleuve et ses affluents, disposant d'immenses espaces de terres irriguées capables de produire les cultures les plus diverses, pouvant acheminer à moindre frais ses productions agricoles et animales sur toute l'étendue du bassin grâce à la navigation fluviale, multipliant et diversifiant sur toute son étendue les activités de pêche grâce au développement de ses innombrables étangs il verra s'envoler sa croissance et bondir du même coup le niveau de vie de ses populations.

Dans un pareil contexte il revient au Congo, pays hôte de la conférence d'où surgira le Fonds Bleu, de mettre tout en œuvre dans les jours et les semaines qui viennent pour que cette rencontre hors norme tienne ses promesses, toutes ses promesses. Car le monde entier et pas seulement l'Afrique auront les yeux rivés le 9 mars prochain sur Oyo et le département de la Cuvette.

Les Dépêches de Brazzaville

VIE ASSOCIATIVE

« Conscience citoyenne » édifie les jeunes de Bacongo sur les valeurs citoyennes

Après avoir entretenu les habitants de Poto-Poto, le 14 janvier, l'association « Conscience républicaine » a été le week-end dernier face aux habitants de Bacongo. Les responsables de cette dynamique ont saisi cette occasion pour édifier et rafraîchir la mémoire de ceux-ci sur la citoyenneté et les valeurs d'une République.

Cette rencontre citoyenne, qui a réuni plusieurs jeunes de Bacongo, s'est tenue sur le thème : « Le citoyen à la rencontre de la République ». Elle visait à rallumer le flambeau de l'engagement citoyen ainsi que ceux de la justice et la liberté en voie de disparition au Congo. La causerie-débat qui s'en est suivie a permis au président actif de cette association politique, Yvon Eddy Steeve Mougany, d'éclairer d'abord la lanterne des participants sur les concepts « Citoyenneté » et « République ».

« Notre rassemblement d'aujourd'hui a pour but de rallumer le flambeau de l'engagement citoyen, de justice, de liberté mais aussi d'un rêve toujours vivant. Le thème de notre réunion est : le citoyen à la rencontre de la République. Pour le développer, il convient de redonner aux concepts «citoyenneté» et «République», tout leur sens et toute leur portée », a précisé le président de cette association.

En effet, s'appuyant sur l'écrivain et philosophe Aristote, M. Mougany a défini la «citoyenneté» comme étant la capacité que possède un citoyen pour exercer le droit de vote et de participer à l'exercice de la puissance publique.

Elle est aussi, ajoute-t-il, le fait pour un individu, une famille ou un groupe d'être officiellement reconnu comme membre d'une ville ayant un statut de cité ou encore



Les responsables du CR lors de la conférence débat à la mairie de Bacongo (Photo adiac)

d'un Etat. Développant le sujet, Yvon Eddy Steeve Mougany a fait savoir que la citoyenneté se définit aussi par ses valeurs dont trois sont les plus capitales et fondamentales. Il s'agit notamment: de la civilité, entendu comme attitude de respect à l'égard des autres, une tolérance des individus entre eux ; du civisme qui est la capacité d'une personne à respecter et à faire respecter les lois et règlements en vigueur ainsi que la solidarité.

Répondant aux préoccupations des participants, qui ont pris d'assaut la mairie de Bacongo, le conférencier a précisé que la Conscience républicaine a pour mission principale d'éveiller les consciences, mais surtout de rappeler aux citoyens les principes fondamentaux d'une République à savoir: l'unité; le travail; la paix; le bon sens; le «vivre ensemble» et la responsabilité.

Conformément à ses objectifs, Conscience républicaine combat les inégalités sociales, l'impunité, l'incivisme, la discrimination, le favoritisme, le vol, le gain facile et bien d'autres antivaleurs et comportements déviants qui gangrènent le pays, a précisé l'orateur.

« Où va la République quand la

société est gangrénée par des inégalités de tout genre, l'incivisme, l'impunité, la discrimination et la ségrégation. Où va la République quand la réussite scolaire et l'avenir professionnel ne dépendent plus du seul mérite, de l'ardeur au travail, mais aussi et surtout de l'ethnie à laquelle l'on est issu ou du nom que l'on porte ? », s'est interrogé le conférencier.

En s'interrogeant ainsi, l'orateur voulait signifier que la société congolaise actuelle s'enfoncé de plus en plus dans la médiocrité.

Après Bacongo, les responsables de « Conscience républicaine » mettront le cap très prochainement sur Ouenzé, avant de couvrir toute la ville capitale, et d'envisager la même sensibilisation dans l'arrière-pays.

Rappelons que l'association Conscience républicaine existe depuis 2015 et est ouverte à toute personne. Elle a pour vice-président Elvis Yhombi et Roland Massembo comme secrétaire général. Cyr Tockobé en est le chargé de l'Organisation et de la mobilisation. Le président de l'Association est élu pour un mandat de deux ans.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE-

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbema, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba,

Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Meryll Mezath
(Rédactrice en chef), Durlly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mounbelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS TRANSVERSES
Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Directeur : Philippe Garcia
Assistante : Sylvia Adhhas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Chef de production : François Diatoulou Mayola
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 983 9227 / (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

L'Etat prévoit en 2017 un milliard de FCFA pour le soutien de ces organisations

Au cours de l'examen par les sénateurs du projet de loi sur les conditions de création, d'existence et des modalités de financement des partis politiques, le 07 février, le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local, Raymond Zéphirin Mboulou a annoncé que jusque-là, dix-neufs partis politiques sur les cent cinquante-trois que compte le Congo bénéficient du financement de l'Etat.

Avec les textes actuels faisant état de la reconnaissance des partis politiques selon la loi de 1901, l'Etat prévoit pour cette année 2017, un milliard FCFA pour leur financement. Cette aide financière est octroyée aux formations politiques remplissant certains critères dont le plus essentiel est le nombre des élus au niveau des institutions électives. Cette loi élaborée en application des dispositions de l'article 62 de la Constitution, a pour objet de fixer les conditions de création et de fonctionnement des partis politiques ainsi que les modalités de leur fonctionnement.

Elle rappelle aussi que les partis politiques se créent librement sur la base des principes

politiques, éthiques et d'un certain nombre d'exigences, notamment avoir un caractère national, promouvoir la paix et l'unité nationale, proscrire l'ethnocentrisme, l'intolérance, la xénophobie. Ils peuvent aussi se constituer en union ou groupements politiques, en alliance, en fusion de partis.

La procédure de reconnaissance de ces partis, leurs droits et leurs devoirs sont également prescrits. En plus de leurs ressources propres, les partis politiques bénéficient des concours financiers de l'Etat inscrits au budget d'une manière équitable y compris les partis ou groupements politiques non représentés au Parlement ayant obtenu des élus dans plus de la moitié

des conseils départementaux. Il est interdit à ces partis politiques de recevoir des personnes publiques ou privées étrangères, des entreprises, des églises ou des confessions religieuses, des dons et legs.

Le Sénat a en outre adopté la loi déterminant le statut de l'opposition politique en application de l'article 63 de la Constitution. Celui-ci détermine les éléments qui forment et constituent l'opposition politique, laquelle est constituée par l'ensemble des partis politiques et groupements de partis distincts de ceux soutenant l'action du gouvernement. L'opposition politique est parlementaire et extra-parlementaire.

La même loi définit en outre les

droits et devoirs de l'opposition politique. Ainsi, sous réserve du respect de la loi, le dirigeant ou le militant de l'opposition politique peut exprimer librement ses opinions politiques sans être inquiété, peut accepter de faire partie du gouvernement, être consulté sur les questions d'intérêt général et reçu par les plus hautes autorités de l'Etat, bénéficier de mesures de sécurité à l'occasion de ses activités. Concernant ses devoirs, l'opposition politique prend toute mesure nécessaire pour prévenir les troubles à l'ordre public. Elle s'implique dans la préservation de la paix et la promotion des valeurs démocratiques.

La loi reconnaît un chef de l'opposition politique, désigné selon le critère de représentativité à l'Assemblée nationale. Ses avantages, les mesures liées à sa protection et autres sont

fixés par un décret en conseil de ministres. Elle détermine par ailleurs qu'il est justiciable devant la cour suprême ou la haute cour de justice en cas de crimes ou délits commis hors ou dans l'exercice de ses fonctions.

Le Sénat a enfin adopté quatre autres affaires, à savoir: loi portant érection de la localité de Kintélé qui jouxte Brazzaville par le Nord-Est en commune, celle portant érection de certaines communautés urbaines en communes, celle portant création des districts de Kabo et de Bokoma. La création de ces nouvelles entités, a fait savoir le ministre Raymond Zéphirin Mboulou, entraînera la refonte du découpage électoral selon la formule, une entité administrative égale une circonscription électorale. « *Tout sera refait* », a-t-il conclu.

Jean Jacques Koumba

SANTÉ PUBLIQUE

Des dizaines de poches de sang collectées en faveur des personnes vulnérables

Pour célébrer ses deux ans d'existence, l'association Fraternité de bienfaisance aux personnes vulnérables a organisé, le 8 février au Centre de santé intégré Jeanne Vialle à Brazzaville, une opération de collecte de sang. A l'occasion, quelques dizaines de poches de sang ont été collectées, pour être dispatchées dans les hôpitaux afin de renforcer les besoins en la matière.

pulation.

Ce geste salvateur a été bien apprécié par les représentants du Centre national de transfusion sanguine.

« *La consommation de sang*



Des anciens de Cuba enrichissent la banque de sang (DR)

Plusieurs membres de cette association ont participé à cette opération de collecte de sang, organisée de concert avec le Centre national de transfusion sanguine (CNTS). A la fin de la collecte, quelques dizaines de poches de sang ont pu être rassemblées. Ce sang sera distribué dans les hôpitaux de la place, afin non seulement de prévenir d'éventuels cas d'urgence, mais surtout de sauver la vie des personnes déjà vulnérables et qui souvent meurent d'hémorragie.

« *Notre association existe depuis deux ans. Elle a été créée le 31 janvier 2015, et a donc totalisé ses deux ans le 31 janvier dernier. Pour célé-*

brer cette journée, nous avons préféré faire un don de sang, parce que donner du sang, c'est sauver des vies. Ceux que vous voyez ici ne sont qu'un échantillon, notre objectif est d'atteindre aujourd'hui au moins une centaine de personnes », a précisé le président de cette association, King Michel Souza.

En faisant ce don de sang, a-t-il renchéri, l'objectif principal poursuivi par cette association est de contribuer tant bien que mal au bien-être de la population congolaise. Elle vise aussi et surtout à accompagner et à soutenir les pouvoirs publics afin qu'ils améliorent les conditions de vie de cette po-

dans les hôpitaux est très importante. Chaque association qui vient nous apporter sa contribution est la bienvenue. Au nom du CNTS, je remercie cette association pour son geste de générosité. Je profite donc de l'occasion pour inviter d'autres associations humanitaires à venir accomplir le même geste pour sauver des vies », a affirmé le docteur Ngambiki.

Il sied de rappeler que l'association Fraternité de bienfaisance aux personnes vulnérables est déjà implantée dans plusieurs villes et départements du Congo.

Firmin Oyé

DISTINCTION

Vingt-deux enseignants chercheurs décorés

Le Grand chancelier des ordres nationaux, le colonel Norbert Okiokoutina a décoré le 8 février, vingt-deux enseignants chercheurs de l'Université Marien-Ngouabi pour service rendu à la nation

Parmi ces récipiendaires, l'on compte trois femmes, à savoir Kimbally Kaky Gisèle Suzy, Dianzinga Scholastique et Ofouémé Berton Yolande. Certains ont été élevés dans l'ordre du mérite congolais à la dignité de grade d'officier ; de commandeur ; et au rang de chevalier.

Le colonel Norbert Okiokoutina a indiqué lors de la décoration que cette distinction a été faite au nom du président de la République Denis Sassou N'Guesso, grand maître des ordres nationaux en vertu des droits qui lui sont délégués.

A cet effet, au nom de tous les récipiendaires, Scholastique Dianzinga a félicité la reconnaissance des hautes autorités de l'Etat pour leurs services rendus au pays en général et à leur Alma mater en particulier. « *Nous vous assurons que les insignes que nous venons de recevoir prendront l'éclat d'un nouveau tablier que nous porterons avec une fierté débordante et nous renouvelons, ici et maintenant, notre ferme engagement à servir mieux et davantage notre pays* », a-t-elle déclaré. Notons que la cérémonie de distinction honorifique de ces enseignants chercheurs s'est déroulée en présence du ministre de l'Enseignement supérieur, Bruno Jean Richard Itoua.

En effet, le ministre a rappelé à ces récipiendaires que le monde évolue sur les bases de la science

et la technologie et la connaissance intellectuelle, avant de souligner que ce qui est important c'est de considérer la reconnaissance de l'Etat accordée à l'université et à l'enseignement supérieur. Bruno Jean Richard Itoua a interpellé ceux qui n'ont pas été honorés afin qu'ils travaillent davantage avant de déclarer que la nation reconnaît le mérite des meilleurs.

Les enseignants chercheurs décorés selon les grades

Grade de commandeur
Ibara Jean Rosaire
Diatewa Martin
Abena Ange Antoine
Ouamba Jean Maurille
Iloki Léon Hervé
Bakabadio Louis

Grade d'officier
Kimbally Kaky Gisèle Suzy
Elira Dockekias Alexis
Dianzinga Scholastique
Louzolo Kimbémbé Paul
Ongoka Pascal Robin
Lilonga Boyenga Désiré
Tsokini Dieudonné
Ofouémé Berton Yolande
Defoudoux Hyacinthe Fila
Mpassi Mabilia Bernard

Grade de chevalier
Aka Evy Jean Luc
Ntsiba Honoré
Monabeka Henri Germain
Ondzotto Gontran
Attibayeba
Massoumou Omer

Notons que l'article 2 du décret portant décoration de ces différentes personnalités souligne que « Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur sont applicables »

Lydie Gisèle Oka



COMMUNIQUE AGO 2017

Sociétaires MUCODEC, les assemblées générales ordinaires de vos caisses locales se tiendront en **février et mars 2017**. Chers Sociétaires, vos contributions et vos voix comptent! Venez participer activement à la vie de votre caisse locale et choisir vos administrateurs locaux. Pour ce faire, il vous est demandé de **retirer dès à présent votre convocation dans votre caisse locale MUCODEC**. La **caisse locale restera fermée** le jour de la tenue de votre assemblée locale.

Ces assemblées générales se dérouleront selon le programme suivant:

Caisse MUCODEC	Date	Heure	Lieu
Bacongo	24 février 2017	14 heures	Fédération des MUCODEC
Boundji	17 février 2017	14 heures	Bar Exodus
Brazza centre	15 février 2017	14 heures	Fédération des MUCODEC
CCF	25 février 2017	14 heures	Fédération des MUCODEC
Centre-ville P/Noire	20 février 2017	14 heures	Délégation régionale
Djambala	15 février 2017	14 heures	Maison de la femme
Dolisie	21 février 2017	14 heures	Salle de l'ENI
Ewo	18 février 2017	14 heures	Salle du conseil
Fond Tié-tié	21 février 2017	14 heures	Délégation régionale
Gamboma	16 février 2017	14 heures	Bar Maison blanche
Grand marché	15 février 2017	14 heures	Délégation régionale
Impfondo	1er mars 2017	14 heures	Salle du conseil départemental
Kinkala	28 février 2017	14 heures	Fédération des MUCODEC
La Gare	20 février 2017	14 heures	Fédération des MUCODEC
Loandjili	18 février 2017	09 heures	Délégation régionale
Madingou	16 février 2017	14 heures	Préfecture
Makélékélé	21 février 2017	14 heures	Fédération des MUCODEC
Makoua	22 février 2017	14 heures	Salle des sœurs
Mossaka	28 février 2017	14 heures	Bar Koumous

Caisse MUCODEC	Date	Heure	Lieu
Moungali	18 février 2017	09 heures	Fédération des MUCODEC
Mouyondzi	15 février 2017	14 heures	Maison commune
Mvou-mvou	16 février 2017	14 heures	Délégation régionale
Ngombé	24 février 2017	18 heures	Comité du village
Nkayi	18 février 2017	09 heures	Salle polyvalente de Saris
Ouenzé	22 février 2017	14 heures	Fédération des MUCODEC
Ouessou	23 février 2017	14 heures	Salle de l'église catholique
Owando	20 février 2017	14 heures	Salle de l'ENI
Oyo	21 février 2017	14 heures	CEG SASSE IPA
Plateau des 15 ans	17 février 2017	14 heures	Fédération des MUCODEC
Pokola	25 février 2017	14 heures	Salle de la mairie
Poto-poto	23 février 2017	14 heures	Fédération des MUCODEC
Sibiti	20 février 2017	14 heures	Salle de la mairie
Talangaï	16 février 2017	14 heures	Fédération des MUCODEC
Tchikobo	23 février 2017	14 heures	Délégation régionale
Tchimbamba	22 février 2017	14 heures	Délégation régionale
Tié-tié Centre	17 février 2017	14 heures	Délégation régionale
Tsiemé	27 février 2017	14 heures	Fédération des MUCODEC

NB : La convocation vous sera exigée à l'entrée.



Encore plus proche de vous!

COOPÉRATION

Le Congo et l'Angola mettent en place des stratégies pour redynamiser l'environnement

Dans le souci de mettre en place des politiques conjointes et efficaces capables de booster le secteur de l'environnement dans les deux pays, les ministres de l'environnement de l'Angola, Maria de Fatima Jardim et du Congo, Rosalie Matondo ont signé, le week-end dernier, un accord de coopération portant sur trois axes. L'acte de signature a eu lieu dans la province de Namibie en Angola. Les trois axes concernent, notamment les échanges d'expériences sur les programmes relatifs aux questions forestières, fauniques et environnementales ; les échanges de visites des responsables et des experts des deux pays et l'accueil réciproque des étudiants stagiaires pour la formation aux questions de la mer et de la connaissance des ressources forestières.

En effet, arrivée en Angola sur invitation de son homologue angolais pour prendre part aux cérémonies de la journée nationale de l'environnement de ce pays, Rosalie Matondo a eu l'occasion de visiter quelques réalisations ayant trait à son domaine de compétence à savoir : le centre de traitement et de recyclage des bouteilles plastiques implanté dans la zone économique spéciale de Viana ; le centre de démonstration écologique de Bibala situé dans la province de Namibie qui a été inauguré pendant cette journée ; l'unité industrielle de traitement de marbre basée dans la zone industrielle de la Namibie et la scierie des frères Abilio De Amorim à Cambinda.

Rock Ngassakys

CEMAC

La BEAC détient 32% des parts du capital de la BDEAC

Les parts de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) au sein du capital de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) sont passées de 6% en 2010 à 32% en 2016, selon le gouverneur sortant de la banque centrale, l'Equato-guinéen Lucas Abaga Nchama.

Institution en charge du financement des projets de développement au sein des Etats membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la BDEAC est basée à Brazzaville, capitale de la République du Congo.

À en croire Lucas Abaga Nchama, le capital de la BDEAC est passé de 400

milliards de francs CFA en 2010 à 1200 milliards de francs CFA en 2016 dont 400 milliards détenus par la BEAC. La CEMAC est constituée de six pays à savoir la République Centrafricaine (RCA), la République du Congo, le Cameroun, le Gabon, le Tchad et la Guinée équatoriale. Ces pays détiennent chacun 8,48% du capital de la BDEAC. La Banque africaine de développement (BAD), la plus importante institution financière africaine, détient 3,38 % du capital de la BDEAC, l'Etat du Koweït 0,08%, la Libye 1,67% et la France 4,23%.

Lucas Abaga Nchama vient de passer près de 7 ans au poste de gouverneur de la BEAC. Il est succédé par le Tcha-

dien Mahamat Tolli. Ces dernières années, les pays de la CEMAC font face à la crise économique et financière due à la baisse des prix des matières premières surtout du pétrole dont cinq des six Etats membres de la communauté en sont exportateurs.

En vue d'aider les économies de la communauté à résister au choc pétrolier, la BEAC a mis en place un certain nombre de mesures. Elle a procédé entre autres, à l'augmentation régulière des volumes de liquidités injectées dans le système bancaire ; à la baisse de moitié des coefficients des réserves obligatoires et de son principal taux directeur de 2,95 à 2,45% en juillet 2015.

Avec l'agence Ecofin

ITALIE

Le Vatican donne corps au futur hôpital pédiatrique de Bangui

Engagement personnel du pape François, Bangui comptera bien un hôpital fonctionnel pour enfants malades.

C'est à l'identique de l'hôpital pédiatrique Bambino Gesù, propriété du Vatican à Rome, que l'établissement pédiatrique de Bangui devrait fonctionner. En novembre 2015, le Saint-Père effectuant sa première tournée africaine, s'était arrêté à Bangui et avait été frappé par le dénuement de l'hôpital de Bangui. Il avait notamment été révolté par le sort des petits enfants, condamnés à la mort par manque des moyens primaires garantissant des soins de qualité dans un hôpital. Sur le coup, il avait fait un don en médicaments. Et une fois revenu au Vatican, il avait mis en branle la machine de sa solidarité. Une première visite à Bangui de la présidente du Bambino Gesù de

Rome, Mme Mariella Enoc, aboutit à la conclusion d'un accord de coopération entre l'hôpital du Vatican et l'université de Bangui pour la formation d'un personnel médical adapté à l'hôpital pédiatrique centrafricain. D'autres contacts ont suivi.

Une opération de récolte de fonds pour cette cause à laquelle le pape tient personnellement a permis de rassembler la somme de 200.000 euros (plus de 130 millions FCFA) qui a été remise au Souverain pontife cette semaine. Et celui-ci n'a rien eu de plus pressé à faire que de la destiner à la pédiatrie, à Bangui. Le parrainage de l'hôpital pédiatrique de Bangui par le Bambino Gesù du Vatican entrait dans le cadre de l'Année de la Miséricorde, dont le jubilé s'est conclu en novembre dernier. Mais l'action se poursuit.

Lucien Mpama

BRÈVES

CEMAC : Les chefs d'Etat attendus en Guinée Equatoriale

Sur invitation du président en exercice de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (Cémac), Obiang NGUEMA MBASOGO, une session ordinaire de la conférence des chefs d'Etat de l'institution se tiendra le vendredi 17 février prochain à Oyala, en République de Guinée Equatoriale.

Plusieurs dossiers liés à l'intégration économique et destinés à accélérer la sortie de crise en zone Cémac figureront à l'ordre du jour de ladite réunion.

Notons que prélude à cette rencontre stratégique, il s'est ouvert le mardi 7 février au Grand Hôtel de DJIBLOHO, la 31ème session ordinaire du conseil des ministres de l'Union économique de l'Afrique Centrale (UEAC). Cette réunion prendra fin le 15 février.

Centrafrique

Une opération conjointe, forces de sécurité intérieure et Minusca, pour interpellier Youssouf Sy alias Big man, un chef de milice a mal tourné. Réputés d'entretenir l'insécurité au PK5 depuis la disparition du chef de guerre 50/50, le nouvel homme fort du PK5 et deux de ses acolytes, ont été neutralisés. Selon la police, l'homme recherché a été abattu après avoir tenté d'ouvrir le feu sur les forces de sécurité intérieure. La mort du chef de milice a été suivie d'actes de représailles dans la zone. Youssouf Sy était fortement recherché par les forces de sécurité intérieure, Gendarmerie et Police. Il multipliait des actes de provocations ces deux derniers mois dans le secteur.

Libéria

La présidente libérienne Ellen Johnson Sirleaf a suspendu pour deux mois les voyages des responsables gouvernementaux, en raison de la dépréciation de la monnaie nationale, sauf exception relevant de sa seule décision. Ce moratoire d'une durée de 60 jours, en vigueur à compter du mois de février, a été décidé au cours d'une réunion consacrée à la situation économique du pays. Plusieurs associations d'opérateurs économiques et de la société civile ont manifesté la semaine dernière pour demander au Parlement d'arrêter l'envolée du cours du dollar américain par rapport au dollar libérien, qui a induit une hausse généralisée des prix.

Tchad

Le chef de l'Etat a clairement affiché son intention de ne pas organiser les élections législatives avant deux ans. Selon Idriss Déby Itno, les élections législatives coûtent beaucoup trop chères pour être mises en place. Tous les députés de l'opposition de la troisième législature s'accordent à dire non à la prorogation de leur mandat car « ce n'est pas constitutionnel ». Toutefois, ils refusent de démissionner collectivement. « La violation est un acte grave car le président doit protéger et être garant de la Constitution », dénonce le coordonnateur du Front de l'opposition nouvelle pour l'alternance et le changement, Mahamat Ahmed Alhbo.

Burkina-Faso

L'opposition burkinabè juge « chaotique » la gestion de Roch Marc Christian Kaboré. Dans un mémorandum intitulé « une année de perdue pour le Burkina Faso », l'opposition a dénoncé un « tricéphalisme » au sommet de l'Etat qui s'est transformé en un affrontement à peine feutré auquel les ténors du Mouvement du peuple pour le progrès, parti au pouvoir, se livrent. L'opposition dénonce une corruption « galopante », une « forte propension à une administration d'affairistes », un « clientélisme et une politisation de l'administration », en plus d'une « paupérisation galopante ». Depuis son arrivée au pouvoir, le régime du président Kaboré fait l'objet de vives critiques.

Josiane Mambou Loukoula et AFP

RETRAIT DE LA CPI

L'ONU voit la nécessité d'engager un dialogue

Le conseiller spécial de l'ONU pour la prévention du génocide, Adama Dieng, a jugé utile d'engager un franc dialogue entre toutes les parties prenantes afin « de renforcer la confiance mutuelle et la coopération ».

Alors que les dirigeants africains ont adopté récemment une stratégie appelant au retrait collectif de la Cour pénale internationale (CPI), Adama Dieng estime que dénoncer le Statut de Rome nuit à la justice internationale pour tous. « Les retraits pourraient laisser un vide juridique désastreux, qui nuirait à la capacité des victimes d'obtenir réparation pour violations graves de leurs droits fondamentaux. Alors que des atrocités continuent d'être commises en Syrie, au Yémen, en Iraq, au Soudan du Sud et ailleurs, ce n'est pas le moment de renoncer à la Cour », estime-t-il, avant d'ajouter : « Au lieu de fragiliser la Cour en refusant de la soutenir et de coopérer, les États parties aussi bien que les parties non étatiques devraient unir leurs efforts pour faire de la Cour une institution solide et efficace ».

Selon ce responsable onusien, les idéaux et les valeurs qui ont présidé à la création de la Cour n'ont rien perdu de leur pertinence, quinze ans après l'entrée en vigueur du Statut de Rome portant création de la CPI. Depuis l'adoption du Statut, plus de la moitié des États de la planète sont devenus membres de la Cour. Trente-quatre États parties sont africains, ce qui constitue le plus grand groupe régional à ce jour. « L'Afrique a tout lieu d'être fière de la création de la Cour, considérée à juste titre comme le début d'un nouveau chapitre de la lutte contre l'impunité et un moyen de tenir responsables de leurs actes ceux qui ont trop longtemps méprisé la vie et la dignité de leur population », souligne-t-il. « Toutefois, en dépit de ces réalisations, la Cour est de plus en plus menacée. Le Burundi, l'Afrique du Sud et la Gambie ont tous trois annoncé leur intention de se retirer de la Cour. D'autres États ont menacé de le faire si certaines conditions n'étaient pas remplies. Ces pays reprochent principalement à la Cour de manquer d'équité dans ses décisions en matière de poursuites judiciaires, qui, aux yeux de certains, visent de façon disproportionnée des dirigeants africains », note Adama Dieng qui est un ancien Greffier du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Le Conseiller spécial rappelle que la Cour était également envisagée comme une institution destinée à compléter les systèmes judiciaires nationaux. « On pensait que la Cour pourrait contribuer de façon positive à la transformation politique, sociale et économique en renforçant l'Etat de droit et le respect des libertés et droits fondamentaux du peuple africain. Le fait que la plupart des affaires concernant l'Afrique portées devant la Cour l'ont été par des États africains eux-mêmes le confirme. Cinq des dix enquêtes en cours ont été ouvertes à la suite de la saisine de la Cour par les pays africains concernés », a-t-il conclu.

J.M.L.

PRÉSIDENTIELLE EN SOMALIE

Vingt-trois candidats en lice dont le président sortant

Au lieu du suffrage universel comme dans presque tous les pays, en Somalie ce sont plutôt les députés et les sénateurs qui élisent le président. Ils sont allés aux urnes le mercredi 8 février, pour choisir le futur chef de l'Etat et tous les candidats à ce scrutin présidentiel sont des hommes qui ont chacun payé des frais d'inscription de 30.000 dollars (28.000 euros).

Parmi ces candidats, certains sont déjà donnés favoris, dont l'actuel président Hassan Sheikh Mohamud, 61 ans, ancien universitaire et activiste de la société civile, issu du clan Hawiye, l'un des principaux clans somaliens. Il y a également son prédécesseur, Sharif Sheikh Ahmed, 52 ans, ancien chef de l'Union des tribunaux islamiques de Somalie dont les shebab sont issus et tout aussi des Hawiye.

Du côté du clan Darod, les principaux candidats sont l'actuel Premier ministre Omar Abdirashid Ali Shamarke, 56 ans, et l'ancien Premier ministre Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo, 55 ans. Les deux hommes ont une double nationalité, ayant vécu pendant des années respectivement au Ca-

nada et aux Etats-Unis.

Prévue en août dernier, l'élection du président a été plusieurs fois repoussée. Elle doit ponctuer un processus électoral construit autour du système clanique régissant la politique de ce pays privé de véritable Etat central depuis la chute du président Siad Barre en 1991. L'année dernière, quelque 14.000 électeurs délégués - sur les 12 millions de Somaliens - avaient voté entre octobre et décembre pour élire les nouveaux députés, parmi des candidats généralement choisis à l'avance par consensus et représentant chaque clan ou sous clan.

En attendant les résultats du vote, l'ONG anti-corruption somalienne Marqaati affirme dans un rapport rendu public

lundi que ce processus, entaché de nombreuses accusations de trucage et de marchandage, est « défiguré par la corruption »

Craignant que les islamistes shebab ne commettent de nouveaux attentats, le maire de la ville de Mogadiscio a appelé les habitants à rester chez eux. Et des témoins affirment que plusieurs routes principales étaient bloquées par des buttes de sable et que des soldats lourdement armés patrouillaient les rues. « *Mes enfants n'ont pas été à l'école à cause de l'élection et mon mari, qui travaille en tant que policier, a été de garde ces trois derniers jours (...). Tout cela prend trop de temps, les gens seront soulagés quand cette comédie dramatique se*

terminera », a confié Samiya Abdulkadir, mère de quatre enfants.

Les autorités gouvernementales avaient initialement promis le suffrage universel au peuple. Mais cet engagement a été abandonné en 2015 en raison de luttes intestines et de tergiversations politiques combinées à une insécurité chronique due principalement aux islamistes shebab, affiliés à Al-Qaïda, qui contrôlent de larges zones rurales et frappent régulièrement Mogadiscio.

Pour ce qui est de l'élection de cette année, elle est quand même d'une avancée démocratique par rapport aux élections de 2012, où seulement 135 « elders » (notables) avaient désigné l'ensemble des députés. L'instauration du suffrage universel est désormais planifiée pour la prochaine élection en 2020, mais la dernière élection véritablement démocratique en Soma-

lie remonte à presque 50 ans, en 1969. Le pays est plongé depuis près de trois décennies dans le chaos et la violence entretenus par des milices claniques, des gangs criminels et des groupes islamistes. Devant cette situation, le Bureau des affaires humanitaires de l'ONU (Ocha) a mis en garde contre une « possible famine », provoquée par une sécheresse particulièrement sévère, et qui menace quelque 3 millions de Somaliens. Les travailleurs humanitaires redoutent même le retour d'une sécheresse aussi dévastatrice que celle de 2010-2011, qui avait fait 250.000 morts.

L'Ocha a estimé que si les maladies et le conflit figurent parmi les causes récurrentes des souffrances humanitaires de la Somalie, « *l'impact de cette sécheresse représente une menace d'une échelle et d'une magnitude différentes* ».

Nestor N'Gampoula

BRAZZA
Actualité-Economie-Politique
Express
Sur votre chaîne Africaine
Tous les Jedis à partir de 9h30

VISION 4
Canal 304
DU BOUQUET CANAL +

- Reportage
- Documentaire
- Breaking-News
- Votre Actualité
24H/24

NOS EMISSIONS
Club d'Elites-Passerelle-Tour D'horizon-Arrêt Majeur-Débat Chrétien
Au Coeur des Mystères-Play-Décryptage-90Min Chez Vous-Planète Sport
Dimanche des Lions-Café des Sports-Meeting Point-La Matinale...

Disponible sur les bouquets

TNT CANAL+ AFRICA eutelsat TV+

Situé à l'immeuble EBATHA Rond-point La Coupole (Centre Ville)
REPUBLIQUE DU CONGO-BRAZZAVILLE
CONTACTS: +242 22 613 40 55 - 05 631 38 49

À VENDRE

Vend Batignolles vers Bopaka

Superbe villa

Suppresseur, Bâche à eau, groupe électrogène

Prix de la crise : 150 millions

Tél : 06 452 22 42

Vend Plateau des 15 ans vers église

Magnanguï

Villa à l'ancienne

Prix de la crise 80 millions

Téléphone : 06 452 22 42

UN NOUVEAU CADRE
POUR VOUS A POINTE-NOIRE

Pour un court ou long séjour à Pointe-Noire au Congo-Brazzaville, choisissez un seul endroit pour la location des chambres climatisées avec un point cuisine :

Contactez Archange au :

00242 06 652 75 29 / 06 820 00 73

Archange est situé non loin du marché de Siafoumou et de la clinique du Dr Mongo.

Soyez les bienvenus.

**INSTITUT
FRANÇAIS**
DU CONGO

**APPEL A CANDIDATURES
LOCATION-GÉRANCE D'UN LOCAL COMMERCIAL**

L'Institut Français du Congo lance un appel public à la candidature pour la mise en **location-gérance d'un local commercial de 32 m²**, situé dans l'enceinte de l'IFC. Les personnes physiques ou morales intéressées par son exploitation sont invitées à venir retirer le « **dossier de consultation** » au secrétariat de l'IFC (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30).

CONDITIONS DE LA CONSULTATION : La location fera l'objet d'une Convention d'occupation précaire – COP pour une durée de 1 à 3 ans au maximum. Une **redevance mensuelle de 250.000 F.CFA** au minimum et d'une partie variable de **3% du chiffre d'affaires** seront à verser à la régie de l'ambassade de France au Congo. Les **charges locatives pour l'année 2016, 50.000 F.CFA / mois** (eau, électricité, gasoil groupe électrogène, etc.), versées à la caisse de l'IFC, sont calculées au prorata de la superficie des locaux et la nature de l'activité. Le délai de validité des offres est de 60 jours. Les candidats pourront effectuer durant la période de l'appel à candidature une visite des locaux seulement sur rendez-vous.

PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES : Les candidats auront à produire un dossier **complet** qui comprendra :

Dossier personnel :

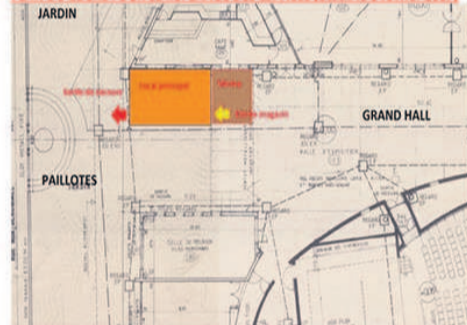
- Extrait Kbis ou enregistrement au registre du commerce et du crédit immobilier ;
- Attestation d'immatriculation ;
- Autorisation d'exercice des activités commerciales ;
- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité du candidat ;
- Profil professionnel du candidat (diplôme, expérience professionnelle, etc.) ;
- Lettre de motivation.

Dossier d'offre :

- Montant des investissements prévus et durée d'amortissement ;
- Descriptif du commerce projeté (concept, gamme de produits proposés, services, etc....) ;
- Compte d'exploitation prévisionnel sur la durée envisagée (de 1 à 3 ans max.).

Le dossier de candidature portera la mention « **LOCAL COMMERCIAL DE L'IFC BRAZZAVILLE** » et devra parvenir à l'Institut Français de Brazzaville **avant le lundi 27 février 2017, 17h30, dernier délai**. Les plis qui parviendront au-delà du délai ou qui ne seront pas suffisamment affranchis, seront rejetés **immédiatement**.

PLAN DU LOCAL POUR LE REPERAGE DES ESPACES (étudié le 9 Février 2017)



LEGENDE :
 - LOCAL PRINCIPAL : 47-32,00m²
 - TERRAIN ANNEXE : 4-15,00m²
 - PISCINE ANNEXE : ACCES AU LOCAL
 - PISCINE ANNEXE : SORTIR VERS L'ANNEXE (NON PRÉVU)

INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO - PLACE DE LA RÉPUBLIQUE - B.P. 2141 - BRAZZAVILLE - RÉPUBLIQUE DU CONGO
 Tél. : +242 22 281 19 00 - <http://www.institutfrancais-congo.com> - <http://www.ifc-pointenoire.com>

INSERTION LEGALE

CABINET D'AVOCATS R.A PATRICIA BIGEMI, SIS A POINTE-NOIRE, VERS LE ROND-POINT KASSAI, BLD CHARLES DE GAULLE, IMMEUBLE MITOYEN DE LA CNSS, EN FACE DE LA BANQUE SOCIETE GENERALE, B.P. 5672, TEL. 22 294 07 32 / 05 530 25 24, 05 707 36 34, REPUBLIQUE DU CONGO.

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur

A la requête de la Banque Commerciale Internationale, en sigle BCI S.A, au capital de 12.870.340.000 F CFA, siège social, sis à Brazzaville, Avenue Amilcar CABRAL, B.P 147, RCCM 07-B-633, Tél. 22 281 58 33 / 22 281 58 34, représentée par Monsieur Pierre BALSAN Directeur Général, domicilié ès qualité audit siège social, ayant pour conseil, Maître Reine Angèle Patricia BIGEMI, auprès duquel, domicile est élu et qui s'occupera des présentes et de leurs suites.

Il sera procédé, le 18 février 2017 à 10 heures, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, siégeant dans la salle ordinaire des audiences, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, trois terrains non bâtis appartenant à Monsieur Alain Gaétan BANZOUZI BALOUZA, caution personnelle et solidaire de la société AB-COM SARLU, désignés ainsi qu'il suit :

DESIGNATION DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE :

- Une (01) parcelle de terrain nu sise à Pointe-Noire, Arrondissement n°1 Patrice LUMUMBA, quartier Cote-Sauvage, cadastrée section BP, Bloc 92 Ter, Parcelle 02, d'une superficie de 500m², objet du titre foncier n°152330.
- Une (01) parcelle de terrain nu sise à Pointe-Noire, Arrondissement n°1 Patrice LUMUMBA, quartier Cote-Sauvage, cadastrée section BP, Bloc 92 Ter, Parcelle 02, d'une superficie de 400m², objet du titre foncier n°24282.
- Une (01) parcelle de terrain nu sise à Pointe-Noire, Arrondissement n°1 Patrice LUMUMBA, quartier Cote-Sauvage, cadastrée section BP,

Bloc 92 Ter, Parcelle 08, d'une superficie de 450m², objet du titre foncier n°20995.

DESCRIPTION DE LA PROPRIETE :

Les trois (03) terrains non bâtis sont décrits ainsi qu'il suit :

La parcelle objet du titre foncier n°20995 est située à proximité de la cote-sauvage, elle n'est pas clôturée, son bornage est inexistant sur le site et sa surface suivant le titre foncier est bien de 450m².

Les deux parcelles objet des titres fonciers n°15233 et 24282 sont à proximité de la cote-sauvage, elles ne sont pas clôturées, leur bornage est inexistant sur les sites et la surface suivant les deux titres fonciers est bien de 500m² pour le titre foncier n°15233 et 400m² pour le titre foncier n°24282.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions énoncées dans le cahier des charges dressé par Maître Patricia BIGEMI, Avocat à la Cour d'appel de Pointe-Noire, Conseil de la Banque Commerciale Internationale, et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, les enchères fixées à 5.000.000 F CFA seront reçues, par ministère d'Avocat, sur la mise à prix suivante : 225.000.000 F CFA
 Soit un total de mise à prix de 225.000.000 F CFA

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 02 février 2017

**Pour extrait
Maître Patricia BIGEMI**

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO



LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO

+242 06 951 0773
 +242 05 629 1317

imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
 Brazzaville - République du Congo



DIASPORA

Une nouvelle coordination des associations congolaises en France

À l'issue de deux ans de consultations associatives en France, une nouvelle coordination vient d'être structurée : « Coordination d'Appui aux Projets de Solidarité internationale des associations issues des migrants du Congo Brazzaville, en sigle CAPCOS », adhérente au FORIM

Officiellement, CAPCOS était mise en place depuis l'assemblée constituante du 12 mars de l'an dernier. Mais, en raison de la recherche d'une cohésion peu aisée entre 39 associations congolaises en France, il a fallu la tenue d'une dizaine de réunions dont les premières avaient débuté sous l'égide du FORIM en janvier 2014. Après toutes ces péripéties, CAPCOS a obtenu, en décembre 2016, son immatriculation à la préfecture de Paris, dont l'annonce n'a été publiée au Journal Officiel qu'en janvier 2017. « Dans un climat apaisé, enfin, nous disposons d'un bureau élu pour 2 ans »,

confie Ernest Moussoki, délégué général de la coordination, président de l'association Adelia domiciliée en Ile de France. Un bureau resserré où le délégué général sera entouré de cinq autres délégués. Il s'agit de : Philippe Mayala, Fidèle Bayakimissa, Constance Bouetoumoussa, Lucienne Bayonne-Mavoungou et Philomène Moussounda.

CAPCOS est une coordination apolitique, ouverte à toutes les associations de la diaspora congolaise de France régies sur les fondements de la loi du 1er juillet 1901. Elle démarre avec, en son sein, 21 associations reflétant la volonté et la

persévérance des thèmes retenus, à savoir « la solidarité internationale » et du « vivre ensemble en France », précise Ernest Moussoki, heureux d'avoir mené à terme ce projet. Cette coordination sera l'unique interlocutrice du Congo auprès du FORIM. « Elle s'adresse en priorité aux associations congolaises domiciliées en France », souligne le délégué général. Suivant ses statuts, CAPCOS est une plateforme de mutualisation des ressources entre les associations issues de la diaspora congolaise de France. Elle crée des synergies entre les associations pour renforcer un réseau d'expertises, de compétences et de savoir-faire dans l'élaboration et la réalisation de projets. Enfin, elle accompagne les por-



Ernest Moussoki (DR)

teurs de projets à répondre efficacement aux exigences des organismes de financement et des partenaires. La jeune coordination est désormais en ordre de marche et a pris le cap pour que « le bon vent nous porte jusqu'à notre noble objectif, qui est d'ap-

porter l'appui nécessaire et efficace à chaque association membre qui le sollicitera », précise le délégué général en rappelant aux représentants des associations congolaises que l'assemblée générale de l'année sera tenue en mars.

Marie Alfred Ngoma



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.










Un Espace culturel Pour vos Manifestations :

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou
Immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi (9h-19h)
Samedi (9h-19h)



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE,
SECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION
AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHES
N° 000/MEPSA/CGMP/SP/2017

Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation a obtenu des fonds dans le cadre du budget de l'Etat (volet fonctionnement) exercice 2017. Il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de fournitures suivants :

- 1-Acquisition des fournitures et matériel de bureau (4 lots) ;
- 2-Acquisition des feuilles de copies d'examen du BEPC (lot unique);
- 3-Acquisition des feuilles de copies d'examen du BAC (lot unique);
- 4-Acquisition du matériel technique (3 lots) ;
- 5-Acquisition du matériel informatique, des consommables et accessoires (lot unique) ;
- 6-Acquisition du matériel informatique et équipements pour la migration du système d'information (5 lots)

Les avis d'appel d'offres particuliers relatifs à chaque marché seront publiés sous huitaine, dans le bulletin officiel d'annonces des marchés publics et dans bien d'autres journaux nationaux de grande diffusion.

Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2017

Pour la Personne responsable des marchés publics,
Le Secrétaire permanent

Jean Paulin ITOUA
syscohadapourtous@gmail

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
Avis d'appel d'offres national n° AON F-002-MEPSA-CGMP/2017 :
Acquisition des feuilles de copies d'examen du BEPC (lot unique)

- 1.Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le bulletin officiel d'annonce des marchés du mercredi 8 février 2017
- 2.Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation dans le cadre de son budget volet fonctionnement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la fourniture de matériel nécessaires pour les examens d'Etat, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché AON-F-002-MEPSA-CGMP/2017 : acquisition des feuilles de copies d'examen du BEPC (lot unique)
- 3.Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir :
-Feuilles de copies d'examen du BEPC ;
- 4.La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- 5.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la Direction des Examens et Concours (MEPSA) : auprès du Directeur des examens et concours, avenue des premiers jeux africains, sise en face du Stade Marchand et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00.
- 6.Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres

- 7.Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) contre un paiement non remboursable de Deux Cent mille (200 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèce. Le document d'Appel d'offres sera adressé en version électronique.
- 8.Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) au plus tard le 1er mars 2017 à 12 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère des finances, du budget et du portefeuille public (au septième étage) à 13 heures 30 minutes.
9. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de : 6 000 000 F CFA (chèque certifié, garantie bancaire ou lettre de crédit irrévocable). Les offres devront demeurer valides pendant une durée de : 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2017

Pour la personne responsable des marchés publics,
Le Secrétaire permanent

Jean Paulin ITOUA
syscohadapourtous@gmail

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
Avis d'appel d'offres national n° AON F-003-MEPSA-CGMP/2017 :
Acquisition des feuilles de copies d'examen du BAC (lot unique)

- 1.Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le bulletin officiel d'annonce des marchés du mercredi 8 février 2017
- 2.Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation dans le cadre de son budget volet fonctionnement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la fourniture de matériel nécessaires pour les examens d'Etat, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché AON-F-003-MEPSA-CGMP/2017 : acquisition des feuilles de copies d'examen du BAC (lot unique)
- 3.Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir :
-Feuilles de copies d'examen du BAC ;
- 4.La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- 5.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la Direction des Examens et Concours (MEPSA) : auprès du Directeur des examens et concours, avenue des premiers jeux africains, sise en face du Stade Marchand et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00.
- 6.Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres
- 7.Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) contre un paiement non remboursable de Deux Cent mille (200 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèce. Le document d'Appel d'offres sera adressé en version électronique.
- 8.Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) au plus tard le 1er mars 2017 à 12 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère des finances, du budget et du portefeuille public (au septième étage) à 13 heures 30 minutes.
9. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de : 4 500 000 F CFA (chèque certifié, garantie bancaire ou lettre de crédit irrévocable). Les offres devront demeurer valides pendant une durée de : 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2017
Pour la personne responsable des marchés publics,
Le Secrétaire permanent
Jean Paulin ITOUA
syscohadapourtous@gmail

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
Avis d'appel d'offres national n° AON F-001-MEPSA-CGMP/2017 :
acquisition des fournitures et matériels de bureau pour les examens d'Etat (4 lots)

- 1.Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le bulletin officiel d'annonce des marchés du mercredi 8 février 2017
- 2.Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation dans le cadre de son budget volet fonctionnement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la fourniture de matériels nécessaires pour les examens d'Etat, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché F-001-MEPSA-CGMP/2017 : acquisition des fournitures et matériels de bureau pour les examens d'Etat (4 lots)
- 3.Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir :
-Lot 1 : Petit matériel de bureau ;
-Lot 2 : Enveloppes KAKI, craies et rubans adhésifs en mètre ;
-Lot 3 : Rames de papier duplicateur format A4 blanc ;
-Lot 4 : Rames de papier duplicateur format A4 couleur ;
- 4.La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- 5.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la Direction des Examens et Concours (MEPSA) : auprès du Directeur des examens et concours, avenue des premiers jeux africains, sise en face du Stade Marchand et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00.
- 6.Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres
- 7.Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) contre un paiement non remboursable de Deux Cent mille (200 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèce. Le document d'Appel d'offres sera adressé en version électronique.
- 8.Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) au plus tard le 1er mars 2017 à 12 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère des finances, du budget et du portefeuille public (au septième étage) à 13 heures 30 minutes.
9. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de : non applicable. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de : 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2017

Pour la personne responsable des marchés publics,
Jean Paulin ITOUA
syscohadapourtous@gmail

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° AON F-004-MEPSA-CGMP/2017 :
 Acquisition du matériel technique (3 lots)

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le bulletin officiel d'annonce des marchés du mercredi 8 février 2017
2. Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation dans le cadre de son budget volet fonctionnement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la fourniture de matériel nécessaires pour les examens d'Etat, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché AON F-004-MEPSA-CGMP/2017 : acquisition du matériel technique (3 lots)
3. Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir du matériel technique d'impression suivant :
 - Lot 1 : Acquisition de petits matériels techniques
 - Lot 2 : Acquisition des fiches d'anonymat et fiches lots
 - Lot 3 : Acquisition des matériels techniques et accessoires
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la Direction des Examens et Concours (MEPSA) : auprès du Directeur des examens et concours, avenue des premiers jeux africains, sise en face du Stade Marchand et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00.
6. Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) contre un paiement non remboursable de Deux Cent mille (200.000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèce. Le document d'Appel d'offres sera adressé en version électronique.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) au plus tard le 1er mars 2017 à 12 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère des finances, du budget et du portefeuille public (au septième étage) à 13 heures 30 minutes.
9. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de : non applicable. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de : 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2017

**Pour la personne responsable des marchés publics,
 Le Secrétaire permanent**

Jean Paulin ITOUA
syscohadapourtous@gmail

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
Avis d'appel d'offres national n° AON F-005-MEPSA-CGMP/2017 :
 Acquisition du matériel informatique et des consommables (lot unique)

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le bulletin officiel d'annonce des marchés du mercredi 8 février 2017
 2. Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation dans le cadre de son budget volet fonctionnement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la fourniture de matériel nécessaires pour les examens d'Etat, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché AON F-005-MEPSA-CGMP/2017 : acquisition du matériel informatique et des consommables (lot unique)
 3. Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir :
 - Acquisition du matériel informatique et des consommables
 4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
 5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la Direction des Examens et Concours (MEPSA) : auprès du Directeur des examens et concours, avenue des premiers jeux africains, sise en face du Stade Marchand et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00.
 6. Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres
 7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) contre un paiement non remboursable de Deux Cent mille (200.000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèce. Le document d'Appel d'offres sera adressé en version électronique.
 8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) au plus tard le 1er mars 2017 à 12 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère des finances, du budget et du portefeuille public (au septième étage) à 13 heures 30 minutes.
 9. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de : 2 894 625 F CFA (chèque certifié, garantie bancaire ou lettre de crédit irrévocable). Les offres devront demeurer valides pendant une durée de : 120 jours à compter de la date limite de soumission.
- Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2017
 Pour la personne responsable des marchés publics,
Jean Paulin ITOUA
syscohadapourtous@gmail

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
Avis d'appel d'offres national n° AON F-006-MEPSA-CGMP/2017 :
 Acquisition du matériel informatique et équipements pour la migration du système d'information (5 lots)

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le bulletin officiel d'annonce des marchés du mercredi 8 février 2017
 2. Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation dans le cadre de son budget volet fonctionnement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la fourniture de matériel nécessaires pour les examens d'Etat, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché AON F-006-MEPSA-CGMP/2017 : acquisition du matériel informatique et équipements pour la migration du système d'information (5 lots)
 3. Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir :
 - Lot 1 : Matériel informatique et accessoires (ordinateurs de bureau combiné ... Encre Riso) ;
 - Lot 2 : Matériel informatique et accessoires (Four imprimante Laser Jet ... Câble HDMI HDTV Male) ;
 - Lot 3 : Matériel informatique et accessoires (Cartouche CE390A ... Surface Pro 5 + accessoires) ;
 - Lot 4 : Matériel informatique et accessoires (Charge roller pour Copieur ... Souris USB AZERTY avec Fil) ;
 - Lot 5 : Acquisition des équipements pour la migration du système d'information.
 4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
 5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la Direction des Examens et Concours (MEPSA) : auprès du Directeur des examens et concours, avenue des premiers jeux africains, sise en face du Stade Marchand et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00.
 6. Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres
 7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) contre un paiement non remboursable de Deux Cent mille (200.000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèce. Le document d'Appel d'offres sera adressé en version électronique.
 8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) au plus tard le 1er mars 2017 à 12 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère des finances, du budget et du portefeuille public (au septième étage) à 13 heures 30 minutes.
 9. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre (chèque certifié, garantie bancaire ou lettre de crédit irrévocable) d'un montant de : 1 184 250 F CFA (lot 1) ; 1 536 000 CFA (lot 2) ; 1 353 900 CFA (lot 3) ; 1 549 425 CFA (lot 4) ; 1 125 000 CFA (lot 5), soit 1,5% du montant prévisionnel de chaque lot. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de : 120 jours à compter de la date limite de soumission.
- Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2017
 Pour la personne responsable des marchés publics,
 Le Secrétaire permanent
Jean Paulin ITOUA
syscohadapourtous@gmail

Message de condoléances de Mme Beatrice KWALE



MANDUNGU, Mlle Jolie Nadine MASSAMBA, Mrs Alfred MPUMBU et Samy KIESE tous de l'UDPS au chef de la famille TSHISEKEDI, au Secrétaire General de l'UDPS et au Rassemblement

C'est avec beaucoup de stupéfaction et de tristesse que nous avons appris la mort inopinée de notre regretté Président du comité National de suivi de l'accord et du processus électoral prés du rassemblement et président de l'UDPS Etienne TSHISEKEDI WA MULUMBA.

Nous saisissons cette occasion pour nous acquitter du noble devoir de vous présenter nos condoléances les plus attristées, qu'il plaise à Dieu de transformer cette mort en une semence féconde tout dans le raffermissement de la concorde dans sa famille et qu'en la sublimation de l'UDPS et du rassemblement pour que vivent à jamais ses idéaux que sont la non violence, la démocratie, la bonne gouvernance et la justice sociale. D'ores et déjà nous savons qu'il a formé des nombreux tshisekedistes prêt à porter encore plus haut la flamme de sa lutte qui ne prendra fin qu'à la victoire finale. Que vive à jamais l'UDPS

Repose en paix combattant de la liberté son excellence Etienne TSHISEKEDI WA MULUMBA

Madame Beatrice KWALE MANDUNGU

NÉCROLOGIE

Les familles Nganguia, Missetete, Assounga et Gatsono ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur enfant, frère et neveu Nganguia Florent, alias Faras, décès survenu le 31 janvier 2017. Les obsèques ont lieu ce jeudi 9 février 2017 au cimetière privé Bouka.



IN MEMORIAM

09 février 2009
-09 février 2017
8 ans déjà que tu cesses de nous manquer maman, mamie, Marie Jeanine Alphonsine Moussouanga, nous tes enfants et petits-fils Nguie-Anlamvo demandent à tous ceux qui t'ont connue d'avoir une pieuse pensée en ta mémoire.



AVIS DE RECRUTEMENT

POSTE : Producteur

1)-Description du poste

Il/Elle est chargé(e) du traitement de toutes les données de production. Il/elle participe à la gestion efficace des contrats émis en direct et appuie le Chef d'Agence dans ses tâches.

2)-Missions :

Sous la supervision du Chef d'Agence il/elle effectue tâches ci-dessous relatives à la production en assurance,

- Produit et gère les contrats ;
- Traite les correspondances reçues des clients ;
- Tiens et met à jour les états de demandes de cotations ;
- Renouvelle les contrats d'assurances ;
- Réceptionne et contrôle les bordereaux de production des clients en direct ;
- Prospecte pour les affaires nouvelles

3)-Liens hiérarchiques,

-Supérieur : Chef d'Agence

4)-Qualifications et expérience

- Diplôme BAC + 2 minimum, BTS Assurances ou DTA IIA
- Minimum 3 ans d'expérience dans le domaine des assurances ;

5)-Qualités :

- Être de bonne moralité, et rigoureux ;
- Être capable de travailler sous pression ;
- Être disponible
- Avoir une grande capacité d'analyse, et de synthèse ;
- Avoir le sens de l'organisation, et de l'anticipation ;
- Avoir de fortes qualités relationnelles ;
- Accepter la culture du résultat comme critère de performance ;

6)-Dossier de candidature :

- CV et lettre de motivation
- Copies de diplômes
- Attestation de travail et/ou tout autre document prouvant l'expérience

7)-Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature sont à adresser sous pli fermé à NSIA ASSURANCES avec la mention suivante « CANDIDATURE AU POSTE DE PRODUCTEUR » et déposés à l'agence de Pointe-Noire sise : Rond-Point KASSAI/Immeuble NBY (Face CNSS). Ou par E-mail à nsiacongo@groupensia.com, au plus tard le 17 février 2017.

AVIS DE RECRUTEMENT DES CONSEILLERS COMMERCIAUX EN ASSURANCE NON SALARIÉS

NSIA Assurances recrute des Conseillers Commerciaux en assurance commissionnés non salariés, aux conditions suivantes pour ses agences de Brazzaville et Pointe-Noire :

1. Vous êtes dynamique et de bonne moralité
2. Vous êtes âgé de 24 ans ou plus
3. Vous êtes titulaire au minimum du BAC
4. Vous êtes immédiatement disponible et ne poursuivez pas des études actuellement.

Dossier à fournir :

- CV + copie du diplôme, une éventuelle attestation de stage justifiant une expérience dans le domaine commercial serait un atout ;
- Lettre de motivation ;
- 2 lettres de recommandation de deux personnes se portant garantes de vous.

Date limite de dépôt des dossiers : Vendredi 17 février 2017

Affichage liste de sélection : Vendredi 24 février 2017

Début de la formation : Lundi 27 février 2017

Candidature sous pli fermé avec la mention « NSIA Assurances, recrutement des conseillers commerciaux » à déposer aux adresses suivantes : Brazzaville :

1, Avenue Cardinal Emile BIAYENDA, angle rue Sergent Malamine Brazzaville (Face Hôtel de ville, 3ème étage).

Tél : 06 633 64 21 pour Brazzaville

Pointe-Noire

Rond-point KASSAI/Immeuble NBY (Face CNSS)

Tél. : 05 547 80 16

RAPATRIEMENT DE LA DÉPOUILLE D'ÉTIENNE TSHISEKEDI

L'UDPS pose des préalables

Tout en refusant la politisation de ces funérailles, ce parti politique conditionne le retour du corps du leader maximo à Kinshasa à l'application de l'accord du 31 décembre 2016.

qui vont coordonner valablement toutes les cérémonies y relatives. « Les autres partenaires ne

tère malveillant et ostentatoire de cette offre qui les pousse à croire qu'ils sont face à « des calculs politiques de mauvais goût dont l'objet est de faire du tapage et marchandage inutile ».

Oui à l'accord du 31 décembre 2016

Pour le secrétaire général de l'UDPS, ce point de presse était également l'occasion de rappeler que le seul cadre politico-juridique qui devra régir l'espace politique congolais était l'accord de la Saint-Sylvestre. D'où la nécessité et l'urgence, a-t-il dit, de mettre en œuvre l'accord global et inclusif du 31 décembre 2016 de manière intégrale pour décriper la situation politique du pays et cela en conformité avec le vœu populaire qui estime que seul un gouvernement mis sur pied en application de cet accord a le droit d'accompagner le deuil d'Étienne Tshisekedi. « L'UDPS précise que les dates du rapatriement et de l'enterrement de notre héros ne seront connues que si et seulement si deux préalables ci-dessous rencontrent des solutions », a-t-il aussi insisté. Il s'agit, selon lui, de la fixation du lieu et de la forme de l'enterrement. Pour ce premier préalable, Jean-Marc Kabund-a-Kabund a soutenu

la pensée populaire qui parle de l'érection d'un mausolée au centre-ville de Kinshasa où sera gardé pour l'éternité le corps du père de la démocratie.

La deuxième condition était, à l'en croire, la prise en charge de tous les frais liés aux obsèques par l'État congolais à travers le gouvernement de large union nationale en vue.

Jean-Marc Kabund-a-Kabund a, par ailleurs, invité ses militants et combattants, ceux du Rassemblement, la plate-forme politique à laquelle ce parti appartient et dont Étienne Tshisekedi a été le premier des dirigeants, ainsi que la diaspora à afficher une attitude de recueillement et de sérénité jusqu'à l'inhumation de l'illustre disparu. Par la même occasion, le secrétaire général de l'UDPS a appelé les éléments de la police et des forces de sécurité à plus de responsabilité.

Cette conférence de presse était, rappelle-t-on, une réponse au communiqué du gouvernement Badibanga, qui a annoncé une prise en charge totale de ces funérailles dont notamment la disponibilité des titres de voyage Kin-Bruxelles-Kin pour les membres de la famille biologique d'Étienne Tshisekedi et de l'UDPS pour le rapatriement du corps.

Lucien Dianzenza



La chapelle dressée à Limete pour le recueillement (DR)

La conférence de presse tenue le 8 février au siège de l'UDPS à Limete a permis à cette formation politique de donner sa position officielle et celle de la famille biologique d'Étienne Tshisekedi quant au rapatriement de la dépouille de l'illustre disparu.

Les familles biologique et politique de l'illustre disparu conditionne, en effet, le retour du corps d'Étienne Tshisekedi au pays, à la mise en place du gouvernement de large union natio-

nale tel que prévu par l'accord signé sous les bons offices de la Cénco.

Éviter la politisation des obsèques

L'UDPS s'est également dite très indignée par le « comportement récupérateur » du régime en place face au deuil du président Étienne Tshisekedi. Jean-Marc Kabund-a-Kabund a également précisé que ce sont les familles biologique et politique du défunt

viennent qu'en appui », a reconnu le secrétaire général de l'UDPS qui a noté que ce parti politique ne reconnaissait aucun autre comité parallèle, notamment celui rendu public par le porte-parole du gouvernement. À en croire ce haut cadre de l'UDPS, cette formation politique n'est pas intéressée par l'offre des titres de voyage faite par l'actuel gouvernement à sa délégation. Jean-Marc Kabund-a-Kabund justifie cette position de l'UDPS par le constat d'un carac-

AFFAIRES FONCIÈRES

Une journée portes ouvertes au ministère de tutelle

L'innovation est de l'actuel ministre Félix Kabange Numbi, qui dans sa politique de proximité, veut se rapprocher de la population pour non seulement l'écouter mais aussi apporter des solutions aux différents problèmes fonciers que connaît la population.

Chaque jeudi, le ministère des Affaires foncières ouvrira ses portes à tout le monde désireux de rencontrer le ministre Félix Kabange Numbi. Il faut au préalable se faire enregistrer au service du protocole pour être reçu. La première journée porte ouverte a lieu ce jeudi.

Cette journée portes ouvertes, explique Félix Kabange Numbi, nous permettra d'être au courant des préoccupations de la population parce que, poursuit-il, tout le monde n'a pas la chance de voir le ministre. « Le jeudi, je suis ouvert à la population. Cette journée portes ouvertes se passera au cabinet. Et l'autre jeudi, nous nous rendrons dans l'une des circonscriptions foncières de la ville de Kinshasa, soit encore dans un endroit public. Nous irons à la rencontre de ceux là



Felix Kabange visitant la cité du Fleuve (DR)

qui n'ont pas la chance d'aller vers les services fonciers », dit le ministre. En sus des journées portes ouvertes, renchérit-il, nous serons également sur le terrain pour pouvoir visiter les

chantiers. En initiant des journées portes ouvertes, le ministre des Affaires foncières veut trouver des solutions aux problèmes fonciers qui alimentent les dossiers dans les cours et

tribunaux. Félix Kabange Numbi a placé son mandat sous le signe de la résolution à l'amiable des conflits fonciers. L'on se rappellera que lors de la cérémonie d'échange des vœux, le ministre des

Affaires foncières a invité les cadres et agents de son ministère à privilégier l'intérêt du peuple congolais en vue de mettre un terme aux conflits fonciers.

Aline Nzuzi

CENTRE WALLONIE-BRUXELLES

Les rendez-vous musicaux du mois

Les groupes Gba Gba, New Concept et Lipopo Music sont à l'affiche des trois concerts d'entrée libre programmés en soirée dans la Salle Brel tous les vendredis à partir du 10 février.

Les concerts du Centre Wallonie-Bruxelles (CWB) sont exceptionnellement prévus pour tous les vendredis de ce mois de février à 19 heures comme un prélude à un week-end plein d'ambiance comme aiment à le passer les bons vivants de Kinshasa. Le premier show annoncé est le concert du groupe Gba Gba. La prestation du groupe des jeunes kinois va lancer les soirées musicales de cette année 2017 au Centre culturel belge. Sa musique faite d'une symbiose des rythmes folk et reggae va donner le ton de cette programmation musicale qui se veut variée pour le bonheur des mélomanes kinois habitués du CWB.

Après Gba Gba, place au jazz le vendredi 17 février avec le groupe New Concept. Cette seconde soirée musicale s'annonce aussi palpitante que la première. Du reste, elle sera



Le groupe Gba Gba en concert (DR)

bien inédite. En effet, New Concept Music se propose de revisiter les grands classiques de la rumba congolaise tout en exploitant les techniques du jazz. Il a ainsi choisi, bien à sa manière, de pérenniser cette musique forts conscients de l'importance patrimoniale et culturelle de la rumba congolaise en République démocratique du Congo et même au Congo-Brazzaville ainsi qu'en Angola. Le CWB rappelle d'ailleurs à ce titre que

la rumba passe pour « un véritable phénomène ». Il n'a, renchérit-il, « pas son pareil dans le monde à l'heure actuelle ». Et en ce qui concerne justement le concert de New Concept, le Centre culturel belge fait savoir en sus qu'il proposera « un beau mariage entre la Rumba congolaise et le jazz à écouter à tout prix ! ».

Lipopo Music dont la direction artistique est assurée par un duo de musiciens,

en l'occurrence Michel Lutangamo et Eddy Mboyo, va clore le mois en beauté. Il va se produire le vendredi 24 février à 19h dans la Salle Brel. Tout comme les deux précédents orchestres, Lipopo Music a une particularité. Mais à la différence de Gba Gba et New Concept, elle s'emploie exclusivement, nous renseigne le CWB, à « mettre en jeu des cultures, des expériences et des instruments de musique en

contrepoint : le traditionnel et le moderne ». Donc, sa musique repose sur un mélange d'instruments classiques occidentaux et africains, plus particulièrement congolais. Lipopo Music fait en sorte que violon, saxophone, piano, guitare et basse électrique dialoguent avec la sanza, le xylophone, les tambours et le langung (l'arc monocorde des Babunda). Le génie de cette musique ne repose pas que sur les œuvres du terroir et la rumba mise au goût du jour mais aussi sur l'apport des voix de chœurs féminins sur toutes les tonalités en concert. À ce mélange prétentieux s'ajoutent les danses d'hier et d'aujourd'hui que l'on tient pour un « vrai cocktail explosif et jubilatoire arrangé et aménagé dans une discipline artistique digne des grands shows ». Pas étonnant qu'il en soit ainsi dès lors que ce spectacle est une coproduction de l'Institut national des arts et du CWB.

Nioni Masela

IMMIGRATION

L'UE apporte son aide à la Libye pour lutter contre les passeurs

A Malte, les dirigeants européens, en sommet, se sont engagés à aider la Libye dans la lutte contre les passeurs, gage essentiel selon eux pour faire face aux défis migratoires en Méditerranée, en dépit des crédits de certaines Ong.

« La Déclaration de Malte » énumère 10 priorités destinées à « briser le modèle économique » des passeurs et à sécuriser les frontières de la Libye ou encore à assurer des conditions décentes aux migrants bloqués dans la région. Un consensus se serait dégagé au sein de l'UE sur la question, souligne-t-on à Malte. « Il est temps de fermer la route allant de la Libye à l'Italie », a déclaré le président du Conseil européen, Donald Tusk. Beaucoup restent néanmoins sceptiques devant l'ampleur de la tâche dans un pays en proie au chaos depuis 2011 et où le gouvernement d'union nationale, basé à Tripoli, ne peut contrôler tout le territoire.

Alors que se tenait encore le sommet, on apprenait que plus d'un millier de migrants étaient sauvés au large de la Libye par deux navires humanitaires. Dix mois après la quasi-fermeture de la route migratoire passant par la mer Egée, un nombre record de traversées a été enregistré via la Mé-

diterranée centrale: plus de 181.000 tentatives en 2016, dont 90% partis de Libye. La chancelière Angela Merkel a rappelé la situation dramatique des réfugiés en Libye et a appelé à « procéder dans le même contexte qu'en Turquie: empêcher l'illégalité; mettre fin au jeu des passeurs et des trafiquants et améliorer la situation des réfugiés ».

L'UE va renforcer un programme de formation des garde-côtes libyens, dans l'espoir de limiter le nombre de personnes arrivant sur le territoire européen. L'autre objectif de l'Union européenne, est l'amélioration de la situation économique des communautés locales en libye et la coopération avec le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale des migrations (OIM), en vue d'assurer de bonnes conditions d'accueil aux migrants stoppés et assister les volontaires dans un retour vers leurs terres d'origine.

Les deux agences avaient exhorté l'UE à ne pas recourir à la « détention automatique [...] dans des conditions inhumaines en Libye mais d'opter pour la création de services d'accueil appropriés ». L'UE amorce un exercice d'équilibre très difficile sur la question migra-

toire, affirmant sa « détermination d'agir dans le respect total des droits de l'Homme, de la loi internationale et des valeurs européennes », au moment où elle se montre plutôt critique à l'égard de la politique migratoire prônée par le président américain, Donald Trump. Pour le président français, François Hollande, « il ne peut pas être accepté qu'il y ait, à travers un certain nombre de déclarations du président des Etats-Unis, une pression sur ce que doit être l'Europe ou ce qu'elle ne doit plus être ». Dans le même esprit, Angela Merkel a rappelé que l'Europe avait son destin entre ses mains. « Je crois que plus nous disons clairement comment nous définissons notre rôle dans le monde, mieux nous pouvons gérer nos relations transatlantiques », a-t-elle soutenu. Des ONG ont mis en garde contre les mesures envisagées. Pour eux, « se imiter à refouler des enfants désespérés dans un pays que beaucoup décrivent comme un enfer n'est pas une solution ». Pour la cheffe de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, l'UE pouvait se « différencier » sur la question migratoire par une approche dont l'objectif est de « sauver des vies ».

Noël Ndong

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION-TOUR PRÉLIMINAIRE

FC Renaissance du Congo à Libreville pour défier FC Akanda

Le FC Renaissance du Congo effectue ses premiers pas en compétition africaine interclubs, notamment en Coupe de la Confédération. Le club orange de Kinshasa affronte le 10 février à Libreville le FC Akanda au tour préliminaire, avant le match retour les week-ends du 17, 18 et 19 février à Kinshasa.

Le FC Renaissance séjourne, depuis le 6 février, à Libreville au Gabon, en perspective du match aller du tour préliminaire de la Coupe de la Confédération qui l'opposera, le 10 février, au club local du FC Akanda. Composée de trente personnes dont dix-huit joueurs, la délégation congolaise est conduite par le secrétaire général de la Fédération congolaise de football association (Fécoba), Grégoire Badi Elonga. Le club regagnera Kinshasa le 12 février pour préparer le match retour prévu pour les week-ends du 17, 18 et 20 février.

En cas de qualification, le club orange de Kinshasa s'opposera en 16e de finale de cette compétition africaine interclubs de football au vainqueur de la rencontre entre Berchem du Ghana et MC Alger d'Algérie. Et justement, le nouvel entraîneur du FC Renaissance du Congo, l'Ivoirien François Guein, reste confiant pour cette rencontre. « L'ambiance est bonne avec les joueurs. L'état d'esprit est de gagner ce premier match ou, à la limite, de faire match nul. Ça va être un morceau difficile parce qu'en football, rien n'est prévu et il y a toujours des surprises. Il faut s'attendre à tout. Il faut au moins avoir un bon avantage ici à Libreville. Nous devons éviter d'encaisser les buts. On prie Dieu que la chance soit avec nous pour ce premier match », a-t-il confié à la presse.

L'on attend donc voir les premiers pas dans la cour africaine de ce club créé en 2014 à partir d'une scission d'avec le Daring Club Motema Pembe et dirigé par le pasteur et évêque Pascal Mukuna et Antoine Musanganya. Sur le plan local, rappelons-le, le club tuteuré par le pasteur et évêque Pascal Mukuna occupe la troisième place de la zone de développement ouest du championnat national de football avec 26 points en attendant la manche retour.

Martin Engimo

SANTÉ

L'AASDPAC satisfaite du protocole d'accord signé avec la ministre Jacqueline Lydia Mikolo

Joint au téléphone le 8 février, Auguste Valairy Loko, président de l'Association d'aides et de soins à domicile pour personnes âgées du Congo (AASDPAC) qui vit en France, pense que ce chemin déjà tracé permettra à sa structure de se préoccuper davantage aux problèmes de santé des plus âgés.

« Après sept années d'échanges à la direction de la coopération du ministère de la Santé, l'AASDPAC à travers ce protocole efficace sur le terrain aux côtés des personnes âgées et retraitées entre 2010, une nouvelle page plus ambitieuse de nos activités au bénéfice des personnes âgées de 60 ans et plus du Congo s'ouvre aujourd'hui. À la vue des enjeux, le schéma stratégique de déploiement à l'échelle nationale élaboré lors de la tournée dans les 12 départements du Congo, réalisée du 16 juillet au 18 août 2016, va être soumis aux instances du ministère de la Santé pour validation », a dit Auguste Valairy Loko.



Le représentant du président Auguste Valairy Loko saluant la ministre de la Santé (DR)

De cette tournée dans les départements, poursuit le président Loko, il a été constaté que les stratégies d'accompagnement et de prise en charge médicale et sociale des personnes âgées ne sont pas formalisées, d'énormes ruptures dans la continuité des soins entre le domicile et l'hôpital

entraînant la perte de vue du patient à la sortie de l'hôpital, le manque de coordination entre les acteurs locaux de la sphère des personnes âgées, notamment entre celles de la santé, des affaires sociales, de la CNSS et de la CRF, l'impuissance face aux facteurs de poly-pathologie et poly-mé-

dications des personnes âgées faute de ressources matérielles, humaines et de savoir-faire gérontologique, absence d'initiative intégrant la réflexion scientifique et la recherche appliquée pour optimiser les stratégies, le manque du personnel qualifié, le non-respect du principe

de référence et contre-référence et autres. En sa qualité de président, Auguste Valairy Loko pense que « sous la base de ce constat dressé à partir du terrain, l'AASDPAC a réfléchi conjointement avec les acteurs départementaux à la nécessité de mettre en œuvre un accompagnement efficient qui intègre la notion du parcours santé et social, c'est-à-dire non plus la prise en soin pensée comme une succession d'actes ponctuels et indépendants mais, cette fois-ci, avec pour objectif d'atteindre par une participation plus active des personnes soignées ou aidées et une pratique plus coopérative entre professionnels, une qualité d'ensemble et dans la durée de la prise en charge ». Pour terminer, le président de l'AASDPAC a salué les efforts que ne cessent de déployer le gouvernement de la République en général et la ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, pour la bonne santé des personnes vulnérables.

Séverin Ibara

4 VOLS PAR JOUR
À PARTIR DE 34 000 Francs HT

Le chemin le plus rapide entre
POINTE-NOIRE et
BRAZZAVILLE a
désormais un nom :



EquaFlight

SÉCURITÉ
EFFICACITÉ

CONFORT

06 945 70 04 

www.equafly.com 



Saint-Valentin

MENU

Bouchées Aphrodisiaques
Cocktail Bellini Passion
Purée de pastèque, Champagne et Barbadine

★★★★★

Focaccia dell' Amore

★★★★★

Risotto à la Fraise et au Champagne

★★★★★

Na Lingi

Caille rôtie en tenue d'Ève et pétales de gingembre

★★★★★

Tarte fine aux pommes d'amour
Glace italienne de Saint-Valentin
Coupe de Champagne

AMBIANCE RUMBA CONGOLAISE
Avec Freddy Mabanza et son Orchestre

De 19h30 à Minuit · 35 000 FCFA / personne

**CHAMPAGNE
TROUILLARD**



Tarif exceptionnel
60.000 FCFA*

**CADEAU
SURPRISE**



Pour Madame*

**PROMOTION
CHAMBRE**

-50%

Sur la réservation
le soir-même*

LE BISTRO PARISIEN



PEFACO HOTEL MAYA MAYA
AÉROPORT INTERNATIONAL DE BRAZZAVILLE

★★★★★

14 Février 2017

*Offre réservée aux clients du Bistro Parisien, le soir de la Saint-Valentin

FESPAM

Léonidas Mottom Mamoni sollicite l'implication des ambassadeurs

Le ministre de la Culture et des arts, Léonidas Carrel Mottom Mamoni a fait une communication, le 8 février à Brazzaville aux différents ambassadeurs accrédités au Congo et les chefs du corps diplomatique sur la tenue et la programmation des différentes activités de la 11^{ème} édition du Festival panafricain de musique (Fespam) prévue du 8 au 15 juillet à Brazzaville.

Au cours de cette communication, le ministre de la Culture et des arts a fait une brève historique du Fespam. Aussi, a-t-il fait savoir que les activités de cette 11^{ème} édition s'articuleront autour de plusieurs axes notamment, les prestations musicales d'artistes et ceux de la diaspora ; la tenue d'un symposium ; l'exposition d'instruments traditionnels de musique ; le Marché de la

musique africaine (MUSAF) qui se déroulera au Mémorial Pierre- Savorgnan- de Brazza. Chacun des directeurs invités y animera un stand.

Pour la réussite du Fespam, le ministre de la Culture et des arts sollicite l'implication et la mobilisation de tous les Etats membres de l'organisation panafricaine ainsi que des artistes, des experts et des bailleurs de fonds autour de

cette édition. « *Ce n'est pas seulement une affaire du Congo mais de tous. Identifiez des véritables groupes traditionnels dans vos pays qui expriment vraiment la culture* ».

L'Union Africaine, quant à elle, s'était engagée et s'implique davantage dans la préparation et l'organisation du Fespam dont le thème sera «Musique et environnement en Afrique

et dans la diaspora», a poursuivi le ministre.

Celui-ci a ensuite lancé un appel à tous les pays africains non encore représentés au Musaf. « *A ce jour, seuls une quinzaine d'Etats ont fait don d'au moins un instrument à la mémoire de notre continent et de sa diaspora notamment, le Cameroun, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, le Togo, l'Angola, la Côte d'Ivoire, l'Algérie, le Rwanda, le Tchad, le Ghana, la Guinée équatoriale, le Burkina Faso, Cuba*

et la République du Congo », a dit Léonidas Carrel Mottom Mamoni.

Par ailleurs, Kalzeube Neldikingar, l'ambassadrice du Tchad au Congo et vice-doyenne du corps diplomatique, a rassuré le ministre au nom des tous ses collègues de leur implication à cet événement. « *Chacun prendra ses responsabilités pour informer nos Etats. C'est une affaire de tous, chacun doit mettre la main à la pâte pour la réussite de cet important événement* », a-t-elle indiqué.

Rosalie Bindika

REVENDEICATIONS SOCIALES

Le Panel des syndicalistes des enseignants fait confiance au gouvernement

Le coordonnateur du Panel des syndicalistes des ministères des enseignements, Daniel Ngami, a, au cours d'une conférence de presse animée récemment à Brazzaville, demandé aux enseignants de continuer à vaquer à leurs occupations pédagogiques tout en restant vigilants quant à l'application des engagements pris par les autorités

Ce face-à-face entre les syndicalistes enseignants et professionnels des médias a tourné autour des conclusions de la réunion du 16 janvier avec le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation. Une rencontre qui s'est déroulée sous la médiation du président de la Confédération syndicale des travailleurs du Congo (CSTC), Elault Bello Bellard. En effet, cinq points avaient été abordés au cours de cette séance de travail. Il s'agit, entre autres, de la publication du statut particulier des personnels de l'éducation nationale ; du versement des fonds de fonctionnement des établissements scolaires et du paiement en totalité des rappels de solde d'activités dus aux enseignants. Les autres points concernent la relance de tous les dossiers égarés dans le circuit d'approbation ainsi que la publication des nouveaux quotas de recrutement des enseignants à la Fonction publique.

Concernant le statut particulier des personnels de l'éducation nationale, le panel a pris acte des observations faites par la primature et demande au ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat de diligenter le processus de la relance dans le circuit d'approbation. S'agissant des fonds de fonctionnement des établissements scolaires, les ministères de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, et des Finances ont travaillé, après des difficultés connues les années 2015 et 2016, pour la séparation des lignes de gratuité et des crédits alloués qui seront exécutoires au budget 2017.

Concernant le paiement en totalité des rappels de solde d'activités dus aux enseignants, les deux parties ont pris acte de l'engagement du ministre des Finances, du budget et du portefeuille public de verser au moins un trimestre aux enseignants. Elles ont également convenu de la mise en place d'une commission mixte qui assurera non seulement le suivi technique de ce paiement, mais aussi et surtout, procédera à l'audit de la dette y relative pour la ramener à sa juste proportion.

« **Le Panel ne signera pas mille relevés pour les mêmes revendications** »

Quant à la relance des dossiers égarés dans le circuit d'approbation ainsi que la publication des nouveaux quotas de recrutement des enseignants, les syndicalistes et le ministère de l'Enseignement primaire s'en tiennent à la déclaration du ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat. En effet, cette dernière recommande d'attendre la fin du recensement des agents de la Fonction publique pour dégager un quota conséquent pour l'enseignement. « *D'où la nécessité de procéder au dénombrement, par une commission mixte, des enseignants bénévoles, prestataires et vacataires dans tous les départements du pays. Ceci grâce à un contrôle physique des intéressés. Sans oublier la maîtrise des effectifs réels des enseignants finalistes des écoles professionnelles* », a conclu Daniel Ngami, précisant que le panel ne signera pas mille relevés pour les mêmes revendications.

Parfait Wilfried Douniama

SANTÉ PUBLIQUE

La réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile reste une préoccupation pour le Congo

L'atelier de validation du rapport de la revue finale de la feuille de route pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile 2008-2015 est organisé du 7 au 10 février par le ministère de la Santé et de la population, en partenariat avec le bureau national de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Unicef et le Fnuap

Dès que ce rapport sera validé, il constituera une étape importante pour l'élaboration de la nouvelle stratégie intégrée pour la santé de la femme, de l'enfant et des adolescents 2017-2021. Il s'agit également d'un important document pour la revue du secteur santé. Pour la représentante de l'OMS au Congo, le Dr Diallo Fatoumata Binta Tidiane, ce rapport est le fruit d'un long processus sous la conduite d'un consultant très expérimenté, avec la participation de toutes les parties prenantes. Ce rapport, qui analyse aussi la situation sur la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, permet de s'engager dans la mise en œuvre, sans transition, de la stratégie globale 2015-2030 des Nations unies.

« *Validé, il va constituer, à coup sûr, le premier jalon pour l'élaboration de la Nouvelle politique nationale de santé (PNS) et du nouveau Plan national de développement sanitaire (PNDS 2017-2021) et donc le début de la mise en œuvre effective des recommandations des assises d'Ewo* », a-t-elle rappelé.

Forces et faiblesses

Parmi les forces relevées dans la mise en œuvre de la feuille de route, il y a l'amélioration de certains indicateurs d'impact, la relance de la santé scolaire et l'élaboration de plusieurs documents normatifs. Il s'agit notamment de la stratégie de la gratuité de la césarienne et des autres interventions obstétricales majeures ; le plan national d'élimination de la transmission mère-enfant du VIH ; le plan stratégique pour le repositionnement de la planification familiale ; le plan stratégique pour la survie de l'enfant et le plan stratégique pour la santé des adolescents

et des jeunes.

Concernant les points faibles, on peut citer l'insuffisance de la coordination des interventions ; la faible qualité des soins et services ; la persistance de la verticalité des programmes ; l'absence d'un Système d'information sanitaire opérationnel et l'insuffisance des ressources humaines qualifiées surtout en milieu rural. « *Vous avez ici réuni et pour quatre jours, d'éminents experts dans le domaine de la santé publique de la mère et de l'enfant.*

infantile de 75 à 39 décès pour 1000 naissances vivantes.

« *Ces résultats n'ont pas certes atteint les objectifs fixés par la feuille de route, ni ceux des OMD 4 et 5, mais nous sommes à mesure de dire que les courbes de ces indicateurs sont décroissantes et ceci grâce aux efforts conjugués du gouvernement et des partenaires au développement* », s'est-elle réjouie.

Résoudre les trois retards



La ministre de la Santé posant avec les officiels ; une vue de la salle ; crédit photo Adiac

Nous fondons notre espoir qu'ils vont procéder à une analyse très approfondie de ce rapport et s'accorder sur la meilleure articulation le rapport, première ébauche de la stratégie intégrée de la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent 2017-2021 », a souligné Diallo Fatoumata Binta Tidiane.

Présidant la cérémonie, la ministre de la Santé et de la population a rappelé que depuis 2008, son département mettait en œuvre les activités programmées dans la feuille de route visant à réduire la mortalité maternelle, néonatale et infantile. Un document élaboré dans un contexte où les taux de mortalité maternelle, néonatale et infantile étaient très élevés. Le but étant d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) 4,5 et 6. Selon Jacqueline Lydia Mikolo, les résultats de l'enquête démographique de santé 2011-2012 ont permis de se rendre compte que les indicateurs sur la santé maternelle, néonatale et infantile ont significativement été améliorés. En effet, la mortalité maternelle est passée de 781 à 426 décès pour 100 000 naissances vivantes et la mortalité

Elle a, par ailleurs, indiqué que le gouvernement ne ménagera aucun effort quant à rechercher les solutions à la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile, d'autant plus que les causes sont connues. Il s'agit, d'après elle, de résoudre les retards concernant la prise de décision des malades à venir d'urgence à l'hôpital ; l'accessibilité géographique relative aux soins ainsi que celle relative à la prise en charge immédiate des malades dès leur arrivée à l'hôpital par les prestataires de soins. « *La revue finale de la feuille de route a permis de faire une analyse situationnelle conséquente sur la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Elle constitue une étape importante à l'élaboration de la stratégie intégrée de la santé maternelle, néonatale, infantile et des adolescents, dont le Congo s'est engagé à soutenir la stratégie globale* », a conclu Jacqueline Lydia Mikolo, précisant que cet atelier traduisait la volonté du gouvernement à soutenir la stratégie mondiale pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents.

P.W.D.